

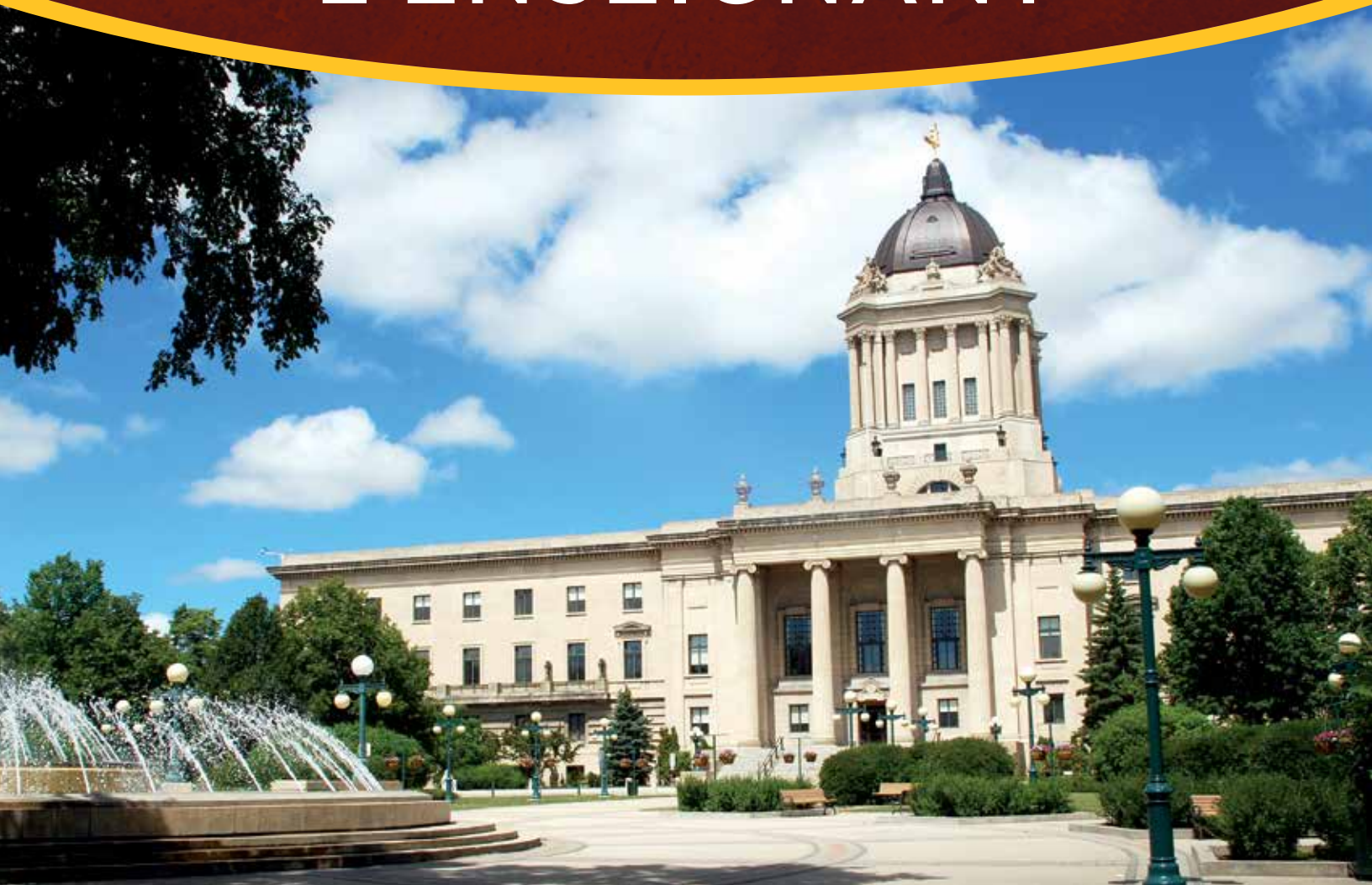
LEGISLATIVE ASSEMBLY



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

MANITOBA

MANUEL DE L'ENSEIGNANT



UNE JOURNÉE DANS LA VIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

ÉDUCATION ET DIFFUSION EXTERNE



TABLE DES MATIÈRES

Préparation de l'activité	1
Enseignement préliminaire	2
Première étape : Aménagement de la Chambre	2
Deuxième étape : Création d'un projet de loi	4
Troisième étape : Attribution des rôles aux élèves	4
Quatrième étape : Cortège du président	7
Cinquième étape : Affaires courantes	7
Sixième étape : Ordre du jour	8
Septième étape : Suivi	8



9

RÔLES DE L'ÉLÈVE



10

TEXTES DES ÉLÈVES



15

EXEMPLE DE PROJET DE LOI



16

EXEMPLE DE PÉTITION



UNE JOURNÉE DANS LA VIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ

Le présent manuel vous fournira toutes les ressources dont vous aurez besoin pour faire vivre à votre classe une simulation d'« Une journée dans la vie de l'Assemblée législative ». Les élèves tiendront les rôles de députés à l'Assemblée législative, de président de l'Assemblée, de greffiers, de pages, etc. Les élèves trouveront une idée de projet de loi et le feront passer par toutes les étapes nécessaires pour qu'il devienne une loi au Manitoba. Les activités suivantes sont destinées à compléter les programmes offerts en salle de classe de la Direction des services d'éducation et de diffusion externe. Elles peuvent toutefois être utilisées sans que les élèves aient participé à ces programmes avec un certain enseignement préliminaire ciblé.





ENSEIGNEMENT PRÉLIMINAIRE:

Pour réussir cette activité, les élèves devront avoir des connaissances de base sur l'Assemblée législative du Manitoba et le rôle des personnes qui en font partie. Nous vous recommandons de communiquer avec la Direction des services d'éducation et de diffusion externe afin de réserver une visite de classe gratuite et non partisane, au cours de laquelle nous pourrions fournir aux élèves toute l'information pertinente d'une manière intéressante. Nous offrons également du matériel et des ressources pédagogiques, notamment une série de vidéos sur l'Assemblée législative sur notre site Web à l'adresse suivante : www.gov.mb.ca/legislature

Si vous ne pouvez pas utiliser nos programmes, nous vous recommandons d'enseigner aux élèves l'information et les termes suivants avant de vous engager dans cette activité. L'information se trouve sur le site Web de l'Assemblée législative :

- L'Assemblée législative du Manitoba
- Le rôle du président de l'Assemblée législative
- Le rôle du greffier de l'Assemblée législative
- Le rôle des députés à l'Assemblée législative
- Le rôle des ministres du Cabinet
- Le rôle du sergent d'armes
- Le rôle du lieutenant-gouverneur du Manitoba
- Qu'est-ce qu'un projet de loi?
- Députés du gouvernement et de l'opposition
- Les étapes d'un projet de loi au Manitoba

PREMIÈRE ÉTAPE : AMÉNAGEMENT DE LA CHAMBRE

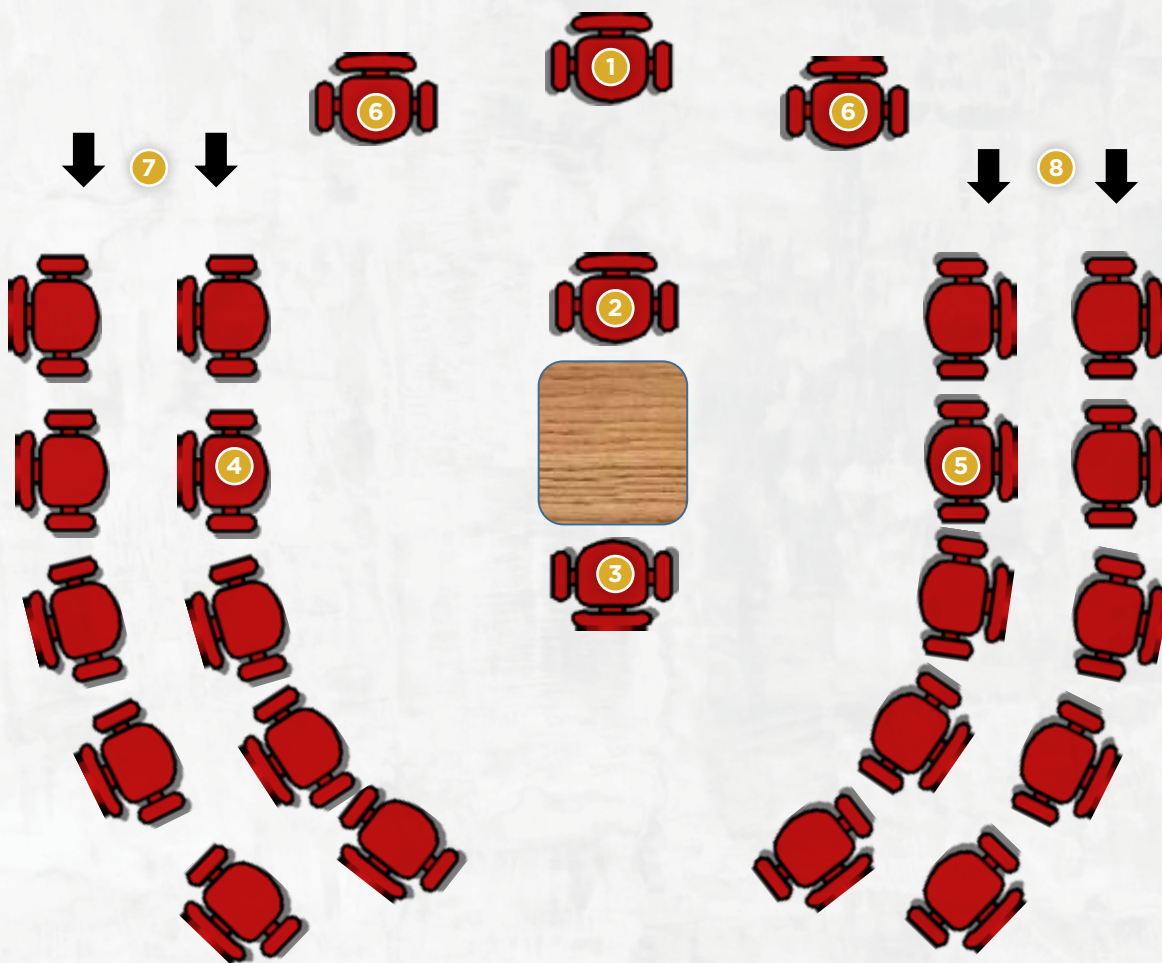
La Chambre législative du Manitoba est disposée en fer à cheval, un aménagement sans pareil au Canada. Dans la présente trousse de ressources, vous trouverez un diagramme, qui peut vous aider à aménager votre classe et qui vous indiquera où chaque élève doit s'asseoir en fonction du rôle qui lui est attribué.





DISPOSITION DE LA CLASSE POUR L'ACTIVITÉ « UNE JOURNÉE DANS LA VIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE » ACTIVITÉ SCÉNARISÉE

- | | |
|---|----------------------------|
| 1. Président de l'Assemblée législative | 5. Chef de l'opposition |
| 2. Greffier | 6. Pages |
| 3. Sergent d'armes | 7. Députés du gouvernement |
| 4. Premier ministre | 8. Députés de l'opposition |





DEUXIÈME ÉTAPE : CRÉATION D'UN PROJET DE LOI

Afin de reconstituer une journée dans la vie de l'Assemblée législative, les élèves auront besoin d'un projet de loi à débattre! Un projet de loi est une proposition de loi, qui fait l'objet d'un débat et d'un vote des députés avant de devenir loi au Manitoba.

Un exemple de projet de loi vierge est inclus dans l'index de ce livret de ressources. Vous et vos élèves pouvez l'utiliser pour créer un projet de loi à débattre. Le projet de loi peut porter sur le sujet de votre choix, et peut être créé par les élèves de manière indépendante ou avec de l'aide.

Pour créer votre projet de loi, vous pourriez séparer les élèves en groupes, et demander aux groupes de trouver quelque chose qu'ils pourraient ajouter à leur école afin de la rendre meilleure pour tout le monde. Les groupes peuvent ensuite voter sur les différentes idées afin d'aboutir au projet de loi définitif.



TROISIÈME ÉTAPE : ATTRIBUTION DES RÔLES AUX ÉLÈVES

Les rôles suivants doivent être remplis afin de réaliser cette activité. S'il y a moins d'élèves que de rôles, les élèves peuvent jouer plusieurs rôles. Un tableau a été fourni au début du scénario qui montre le rôle, la responsabilité de ce rôle, et laisse une place pour l'attribution des noms des élèves. Au cours de cette activité, on désignera tous les portefeuilles des ministres et les circonscriptions des députés au moyen du prénom de l'élève. (Exemple : « Monsieur le Député d'Adam », « Madame la Ministre de Jillian »)

■ PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Le président de la Chambre est un député choisi par les autres députés pour agir en qualité d'autorité en chef de l'Assemblée législative. Pendant les séances de la Chambre, le président est responsable du maintien de l'ordre et du décorum, et de l'application du Règlement de l'Assemblée. Tous les débats et procédures doivent passer par le président, ce qui signifie que les députés doivent adresser leurs commentaires au président, plutôt qu'aux autres députés.





■ GREFFIER

Le rôle du greffier consiste à donner des conseils de procédure parlementaire et à prêter son assistance au président et à tous les autres députés à cet égard. Le greffier a également la garde de tous les textes législatifs, ce qui signifie que tous les documents qui sont « déposés » vont au greffier.

■ SERGENT D'ARMES

L'élève qui joue le rôle de sergent d'armes sera chargé de diriger la procession du président, de porter la masse et de la placer sur la table au centre de la Chambre, la couronne faisant face au premier ministre. Le sergent d'armes est également responsable du maintien de la sécurité à la Chambre.

■ PREMIER MINISTRE

Le premier ministre du Manitoba est le chef du gouvernement provincial. Dans cette activité, l'élève jouant le rôle du premier ministre sera chargé de répondre aux questions pendant la période des questions (si vous choisissez de simuler cette partie des affaires courantes).

■ CHEF DE L'OPPOSITION

L'élève jouant le rôle de chef de l'opposition sera chargé de poser des questions pendant la période des questions (si vous choisissez de simuler cette partie des affaires courantes).

■ LEADER DU GOUVERNEMENT À L'ASSEMBLÉE

L'élève qui jouera le rôle de leader du gouvernement à l'Assemblée sera chargé de demander la lecture du projet de loi.

■ SERGENT D'ARMES ADJOINT

L'élève qui tiendra le rôle de sergent d'armes adjoint sera chargé d'annoncer l'arrivée du lieutenant-gouverneur pour donner la sanction royale au projet de loi.

■ LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Le lieutenant-gouverneur est le représentant du Roi dans la province et est chargé d'accorder la sanction au nom du monarque pour qu'un projet de loi devienne loi au Manitoba.

■ PAGES (DEUX ÉLÈVES)

Les pages sont des élèves de 11^e ou 12^e année qui sont chargés de faire circuler les documents des députés vers les autres députés, le greffier ou le président. Dans cette dramatisation, les élèves jouant le rôle de pages porteront les documents qui sont « déposés » du député au greffier à la table.

■ MINISTRE DU CABINET 1

L'élève qui tient le rôle de ministre du Cabinet 1 présentera le projet de loi à l'Assemblée. L'élève présentera l'idée du projet de loi aux autres députés, ce qui constitue la première étape du processus législatif.

■ MINISTRE DU CABINET 2

L'élève qui joue le rôle de ministre du Cabinet 2 devra déposer (remettre) un rapport annuel pour la Chambre. Cela peut être n'importe quoi, y compris un dépliant scolaire ou la conclusion d'un projet de classe. N'oubliez pas d'ajouter le nom de votre école au scénario!

■ MINISTRE DU CABINET 3

L'élève qui joue le rôle de ministre du Cabinet 3 présentera une déclaration ministérielle à l'Assemblée. Ces déclarations doivent porter sur le portefeuille spécifique du ministre. Par exemple, si vous êtes le ministre de l'Éducation, votre déclaration devrait porter sur l'éducation au Manitoba. L'exemple donné dans le scénario concerne la modification de l'horaire scolaire, mais n'hésitez pas à demander aux élèves de créer leur propre déclaration.



■ DÉPUTÉ 1

L'élève qui joue le rôle de député 1 présentera un rapport de comité à l'Assemblée. Ceci est noté dans le scénario comme un rapport du Comité permanent sur la justice. Le rapport (qui peut être un accessoire) est ensuite lu par le greffier, jusqu'à ce que les députés lui donnent l'instruction « Suffit » (arrêter la lecture).

■ DÉPUTÉ 2

L'élève qui joue le rôle de député 2 présentera une pétition à l'Assemblée. C'est le moment où les députés peuvent présenter une pétition concernant une préoccupation du public demandant le changement de la législation ou de la politique du gouvernement. Vous trouverez une pétition vierge dans la présente trousse de ressources.

■ DÉPUTÉ 3

Porte-parole de l'opposition s'exprimant sur la déclaration ministérielle

■ DÉPUTÉ 4

Les élèves qui jouent les rôles de député 5 et de député 6 présenteront les déclarations de députés à l'Assemblée. Il s'agit de déclarations qui portent généralement sur un événement ou une personne de la circonscription de ce député. Comme annonces de ces députés, vous pouvez utiliser les activités scolaires, les excursions ou les activités communautaires à venir.

■ DÉPUTÉ 5

Les élèves qui jouent les rôles de député 4 et de député 5 présenteront les déclarations de députés à l'Assemblée. Il s'agit de déclarations qui portent généralement sur un événement ou une personne de la circonscription de ce député. Comme annonces de ces députés, vous pouvez utiliser les activités scolaires, les excursions ou les activités communautaires à venir.

■ DÉPUTÉ 6

L'élève qui joue le rôle de député 6 présentera un grief à l'Assemblée. C'est le moment où, pendant les affaires courantes, un député peut se lever et parler jusqu'à dix minutes sans aucune restriction quant au sujet. Il le fait généralement pour signaler une préoccupation au sein de sa circonscription. L'élève présentera un grief concernant une préoccupation qu'il pourrait avoir dans son école (par exemple une quantité excessive de devoirs, une récréation écourtée).

■ DÉPUTÉS

Les autres élèves joueront le rôle de députés. Ils écouteront les affaires courantes et ils auront la possibilité de se lever et de s'exprimer sur le projet de loi proposé. C'est l'occasion pour eux, en tant que députés, de se lever et de dire s'ils sont pour ou contre cette proposition de loi, et pourquoi. Rappelez à ces élèves qu'ils essaient de persuader les autres députés de voter de la même façon qu'eux, car leur but dans le débat est de convaincre les autres députés que c'est une bonne ou une mauvaise proposition de loi.

Chaque élève devrait recevoir une copie du scénario, dans lequel il peut surligner son rôle, et suivre l'activité!





QUATRIÈME ÉTAPE : CORTÈGE DU PRÉSIDENT

Avant la séance de chaque jour, le sergent d'armes transporte la masse de son étui verrouillé à la Chambre. Le sergent d'armes est suivi par le président et les greffiers, et ils entrent par l'entrée principale de l'Assemblée. Le cortège se dirige dans l'allée centrale, et le président et les greffiers se tiennent debout à leur place. Le sergent d'armes s'inclinera vers le président avec la masse, puis s'approchera de la table et placera la masse avec la couronne tournée vers le premier ministre. Le sergent d'armes, le président et les greffiers portent tous leur uniforme approprié, et le président et le sergent d'armes portent leur chapeau de cérémonie.

CINQUIÈME ÉTAPE : AFFAIRES COURANTES

Au cours des Affaires courantes, le scénario amènera les élèves à réaliser les actions suivantes :

■ DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ET PREMIÈRE LECTURE

Les députés ont la possibilité de présenter des projets de loi à l'Assemblée, ce qui constitue la première étape du processus législatif. Le projet de loi créé par vos élèves sera présenté ici.

■ RAPPORTS DE COMITÉ

Les députés peuvent déposer les rapports de comités de l'Assemblée. Les élèves déposeront un rapport de comité.

■ DÉPÔT DE RAPPORTS

Les députés peuvent déposer des rapports. Les élèves déposeront un rapport.

■ DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

Les ministres du Cabinet peuvent faire des déclarations à l'Assemblée concernant leur portefeuille ministériel.

■ DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

Les députés peuvent faire des déclarations à l'Assemblée, souvent en rapport avec les événements de leur circonscription ou les préoccupations de leurs électeurs.

■ QUESTIONS ORALES / PÉRIODE DE QUESTIONS

Pendant une séance de l'Assemblée, il y a une période de 40 minutes appelée « Questions orales », pendant laquelle les députés de l'opposition et les députés de l'arrière-ban peuvent poser des questions au Cabinet (le premier ministre et les ministres du Cabinet). Cette séance fait partie des « Affaires courantes » télévisées, et est l'occasion pour les députés de poser aux membres du cabinet des questions relatives aux politiques du gouvernement.

Pendant la partie des « Questions orales / période de questions » du scénario, vous pouvez demander à vos élèves de mener leur propre période de questions ou faire jouer une vidéo de la période de questions sur le site Web de l'Assemblée législative : www.gov.mb.ca/legislature/business/house_broadcasts.fr.html

■ PÉTITIONS

C'est le moment où les députés peuvent présenter des pétitions signées par des membres du public demandant un changement des dispositions législatives ou de la politique du gouvernement.

■ GRIEFS

Un député peut présenter une déclaration de dix minutes à l'Assemblée sans aucune restriction quant au contenu. Les interventions des députés sont souvent liées à une grave préoccupation de leurs électeurs.



SIXIÈME ÉTAPE : ORDRE DU JOUR

Au moment de l'appel de l'ordre du jour, le scénario amènera les élèves à réaliser les actions suivantes :

■ DEUXIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI

Les élèves qui tiennent le rôle de députés auront la possibilité de se lever à leur place et de s'exprimer sur le projet de loi. C'est l'occasion pour eux, en tant que députés, de se lever et de dire s'ils sont pour ou contre cette proposition de loi, et pourquoi. Rappelez à ces élèves qu'ils essaient de persuader les autres députés de voter de la même façon qu'eux, car leur but dans le débat est de convaincre les autres députés que c'est une bonne ou une mauvaise proposition de loi. Dans cette activité, afin de montrer aux élèves l'ensemble du processus, nous avons supposé que le projet de loi passerait en deuxième et troisième lecture, mais vous pouvez leur permettre de voter contre le projet de loi si vous le souhaitez.

■ RÉUNION DE COMITÉ

Dans le cadre du processus législatif au Manitoba, les projets de loi sont soumis à un comité de l'Assemblée qui les examine article par article. À ce moment, les membres du public peuvent également réserver un temps de parole de dix minutes afin de présenter aux députés du comité leurs réflexions sur le projet de loi. Si vous décidez de faire cet exercice, vous pouvez organiser votre propre réunion de comité, ou vous pouvez décrire le processus aux élèves à la place.

■ APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE DU PROJET DE LOI

Les élèves auront une dernière chance de se lever à leur place et de présenter leurs réflexions sur l'adoption ou non du projet de loi.

■ SANCTION ROYALE

Si un projet de loi franchit chacune des étapes précédentes, il doit alors recevoir la sanction royale pour devenir une loi au Manitoba. À ce stade, l'élève qui joue le rôle du lieutenant-gouverneur entre dans la Chambre et, lorsqu'on l'y invite, fait simplement un signe de tête affirmatif pour accorder la sanction royale.

SEPTIÈME ÉTAPE : SUIVI

Une fois cette activité terminée, faites un suivi avec vos élèves pour voir s'ils ont des questions sur le processus législatif ou sur le rôle des personnes qui font partie de la Chambre législative du Manitoba. Si vous avez une question à laquelle vous ne pouvez pas répondre, ou si vous souhaitez que nous observions votre classe ou que nous fassions un suivi, vous pouvez communiquer avec nous à Outreach@leg.gov.mb.ca, et nous serons heureux de répondre à vos questions!





UNE JOURNÉE DANS LA VIE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

RÔLES DE L'ÉLÈVE

RÔLE	RESPONSABILITÉ	ÉLÈVE
Président	Maintenir l'ordre durant les procédures	
Greffier	Accepter les documents déposés	
Sergent d'armes	Cortège et placement de la masse	
Leader du gouvernement à l'Assemblée	Demander la lecture du projet de loi	
Sergent d'armes adjoint	Annoncer le lieutenant-gouverneur	
Lieutenant-gouverneur	Accorder la sanction royale au projet de loi	
Pages	Remettre les documents	
Premier ministre	Questions orales – Réponses	
Chef de l'opposition	Questions orales – Questions	
Ministre du Cabinet 1 (M1)	Dépôt du projet de loi	
Ministre du Cabinet 2 (M2)	Rapport annuel	
Ministre du Cabinet 3 (M3)	Déclaration ministérielle	
Député 1 (D1)	Rapport de comité	
Député 2 (D2)	Pétition	
Député 3 (D3)	Porte-parole – Déclaration ministérielle	
Député 4 (D4)	Déclaration de député	
Député 5 (D5)	Déclaration de député	
Député 6 (D6)	Grief	
Députés	Débat et vote sur le projet de loi	Tous les autres élèves



TEXTES DES ÉLÈVES

PRÉSIDENT Ô Dieu éternel et tout-puissant, de qui émane tout pouvoir et toute sagesse, nous sommes assemblés ici devant Toi pour adopter des lois propices au bien-être et à la prospérité de notre province. Accorde-nous, ô Dieu miséricordieux, nous t'en prions, le pouvoir de réaliser cette tâche conformément à Ta volonté, tout en bénéficiant de sagesse, en trouvant la certitude et en accomplissant notre tâche avec perfection, pour la gloire et l'honneur de Ton nom ainsi que pour le mieux-être de toute notre population. [TRADUCTION] Amen.

**AFFAIRES COURANTES :
DÉPÔT DE PROJETS DE LOI.**
Le ministre de (M1).

**MINISTRE DU
CABINET 1** Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du ministre de (M2)

que nous fassions maintenant la première lecture du projet de loi (n° 2) -

PRÉSIDENT Le ministre de (M1)

avec l'appui du ministre de (M2)

propose que nous fassions maintenant la première lecture du projet de loi (n° 2) -

Le ministre de (M1)

**MINISTRE DU
CABINET 1** Je vous remercie, Monsieur le Président.

À ce moment, le ministre du Cabinet explique brièvement l'objet du projet de loi.

PRÉSIDENT L'Assemblée souhaite-t-elle adopter la motion? Convenu?

**TOUS LES
DÉPUTÉS** Convenu.

PRÉSIDENT Convenu et ainsi ordonné.

RAPPORTS DE COMITÉS.
Le député de (D1)

DÉPUTÉ 1 Monsieur le Président, permettez-moi de déposer le premier rapport du Comité permanent sur la justice.

Le député remet le rapport au page, qui l'apporte ensuite au greffier.

GREFFIER Votre comité permanent sur la justice dépose le rapport qui suit à titre de premier rapport du Comité. Votre comité s'est réuni le lundi 1^{er} juin, à 18 h, dans la salle 255 du Palais législatif.

**TOUS LES
DÉPUTÉS** Suffit!

PRÉSIDENT Suffit! Le député de (D1)





DÉPUTÉ 1 Je propose, avec l'appui du député de (D2)

l'acceptation du rapport du Comité.

PRÉSIDENT Le député de (D1)

avec l'appui du député de (D2)

propose que l'Assemblée accepte le rapport du Comité. Convenu? Convenu et ainsi ordonné.

Dépôt de rapports. – Le ministre de (M2)

MINISTRE DU CABINET 2 Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer le rapport annuel du ministère de (*nom de l'école*) visant l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Le député remet le rapport au page, qui l'apporte ensuite au greffier.

PRÉSIDENT DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES.
Le ministre de (M3)

MINISTRE DU CABINET 3 Monsieur le Président, j'ai une déclaration à faire à l'intention de l'Assemblée.

PRÉSIDENT Le ministre de (M3)

MINISTRE DU CABINET 3 J'ai le plaisir, cet après-midi, de faire part à tous les membres de l'Assemblée d'une annonce importante. Après de nombreuses discussions et consultations avec des éducateurs du Manitoba, je suis heureux d'annoncer que nous nous sommes entendus sur un nouvel horaire scolaire. À compter de septembre 2020, les élèves et les enseignants commenceront désormais l'école chaque lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin à 7 h 30. La journée scolaire prendra fin à 17 h 30 chaque jour. Même si un tel horaire peut sembler donner une très longue journée, c'est-à-dire de dix heures, la mesure abrège en fait l'année scolaire. Les enfants iront désormais à l'école jusqu'au 31 mai, ce qui fera passer l'année scolaire de dix mois à neuf mois. Parents et enfants disposeront de plus de temps pour les vacances chaque année!

PRÉSIDENT Le député de (D3)

(porte-parole).

DÉPUTÉ 3 Monsieur le Président, je suis heureux de me lever pour m'exprimer au nom de mes collègues de ce côté de la Chambre. Je pense qu'un tel changement est excellent. Les élèves disposeront ainsi d'un été plus long. Lorsque les élèves seront plus âgés, la mesure leur permettra également de pouvoir commencer un emploi d'été plus tôt et de toucher des revenus supérieurs. Nous, députés de ce côté de la Chambre, pensons qu'il s'agit d'une excellente idée et nous remercions le ministre de sa déclaration. Je vous remercie.

PRÉSIDENT DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS.
Le député de (D4)

DÉPUTÉ 4 Je vous remercie, Monsieur le Président. Je me lève aujourd'hui en Chambre pour signaler à tous les députés une activité spéciale qui a eu lieu dans ma circonscription.

Le député peut décrire une excursion scolaire ou une autre activité à venir.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

PRÉSIDENT Le député de (D5)

DÉPUTÉ 5 Je vous remercie, Monsieur le Président. Je me lève aujourd'hui en Chambre pour signaler à tous les députés une activité spéciale qui a eu lieu dans ma circonscription.

Le député peut décrire une excursion scolaire ou une autre activité à venir.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

PRÉSIDENT Avant les questions orales, j'aimerais attirer l'attention de tous les députés sur la tribune du public, où nous accueillons aujourd'hui des élèves de l'école

Je vous souhaite la bienvenue en ces lieux aujourd'hui, au nom de tous les députés.

QUESTIONS ORALES.

Le chef de l'opposition officielle.

Vidéo de la période des questions diffusée ici, ou les enseignants peuvent faire une période des questions simulée avec les élèves.

PRÉSIDENT PRÉSENTATION DE PÉTITIONS.

Le député de (D2)

DÉPUTÉ 2 Je vous remercie, Monsieur le Président. Je souhaite présenter la pétition suivante.

Le député lit la pétition. Il peut utiliser une pétition créée par l'enseignant ou l'élève, ou bien l'exemple de pétition fourni.

Le député remet la pétition au page, qui l'apporte au bureau.

PRÉSIDENT Conformément au paragraphe 132(6) de notre Règlement, lorsqu'un député lit une pétition, elle est réputée avoir été déposée à l'Assemblée.

GRIEFS.

Le député de (D6)

DÉPUTÉ 6 Monsieur le Président, je me lève en cette occasion pour exercer mon droit de déposer un grief à l'Assemblée.

Le député peut mentionner quelque chose qui le préoccupe ou qui préoccupe ses camarades de classe. Par exemple, trop de devoirs, pas assez de congés, ou trop d'examens.

Je vous remercie.

PRÉSIDENT ORDRE DU JOUR.

Le leader du gouvernement à l'Assemblée.

LEADER DU GOUVERNEMENT À L'ASSEMBLÉE Monsieur le Président, pourriez-vous s'il vous plaît demander la deuxième lecture du projet de loi (n° 2)?

PRÉSIDENT DEUXIÈME LECTURE.

Projet de loi (n° 2) -

Le ministre de (M1)





MINISTRE DU CABINET 1 Je vous remercie, Monsieur le Président. Je propose, avec l'appui du ministre de (M2)

qu'on fasse la deuxième lecture du projet de loi (n° 2) -

et que le projet de loi soit renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le député remet la motion au page, qui l'apporte au bureau.

PRÉSIDENT Il a été proposé par le ministre de (M1)

avec l'appui du ministre de (M2)

qu'on fasse maintenant la deuxième lecture du projet de loi (n° 2) -

et que le projet de loi soit renvoyé à un comité de l'Assemblée. Le ministre de (M1)

MINISTRE DU CABINET 1 Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce projet de loi a pour objet

Le député précisera à l'Assemblée ce sur quoi porte le projet de loi et pourquoi il est important que l'Assemblée l'adopte.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir permis de faire part de mes commentaires de deuxième lecture au sujet de ce projet de loi.

PRÉSIDENT Le député de

Tous les députés peuvent alors se lever et s'exprimer, un à la fois, pour indiquer pourquoi ils souscrivent au projet de loi ou pourquoi ils s'y opposent. Chaque député doit être désigné pour prendre la parole par le président, et il ne peut s'exprimer qu'une seule fois à ce moment-là. Une fois que chaque député souhaitant s'exprimer a parlé, le président met la question aux voix.

L'Assemblée souhaite-t-elle adopter la motion? Convenu? Convenu et ainsi ordonné.

Le leader du gouvernement à l'Assemblée.

LEADER DU GOUVERNEMENT À L'ASSEMBLÉE Monsieur le Président, j'aimerais annoncer que le Comité permanent sur la justice se réunira lundi pour se pencher sur le projet de loi n° 2.

(Délibérations d'un comité - Une réunion de comité se tient dans l'une des deux salles des comités à l'extérieur de la Chambre. Les membres du public peuvent s'y présenter et parler aux membres du comité pour leur préciser pourquoi ils appuient un projet de loi ou s'y opposent.)

Après la réunion du comité, nous sommes de retour à l'Assemblée!

PRÉSIDENT APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE.

Projet de loi (n° 2) -

Le ministre de (M1)

MINISTRE DU CABINET 1 Monsieur le Président, je propose, avec l'appui du ministre de (M3)

qu'on approuve le projet de loi (n° 2) -

et qu'on en fasse maintenant la troisième lecture en vue de son adoption.

PRÉSIDENT Il a été proposé par le ministre de (M1)

avec l'appui du ministre de (M3)

qu'on approuve le projet de loi (n° 2) -

et qu'on en fasse la troisième lecture en vue de son adoption.

Le ministre de (M1)

MINISTRE DU CABINET 1 Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce moment représente la dernière occasion où les députés peuvent se lever et s'exprimer au sujet du projet de loi.

PRÉSIDENT L'Assemblée souhaite-t-elle adopter la motion? Convenu?

On m'a avisé que le lieutenant-gouverneur sera présent en Chambre pour accorder la sanction royale à ce projet de loi.

SERGEANT D'ARMES ADJOINT Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Une fois que Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba est entré dans la Chambre et s'est assis dans le fauteuil du président, le président s'adresse à Son Honneur le lieutenant-gouverneur en ces termes :

PRÉSIDENT Votre Honneur, l'Assemblée législative du Manitoba demande à Votre Honneur de sanctionner les projets de loi ci-après :

GREFFIER Projet de loi n° 2 -

Le lieutenant-gouverneur fait un signe de tête affirmatif.

Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie l'Assemblée législative et sanctionne ces projets de loi.

Révérance au lieutenant-gouverneur.

PRÉSIDENT À l'ordre s'il vous plaît. Je lève la présente séance, à 17 heures. Les travaux sont ajournés jusqu'à 13 h 30 demain.





EXEMPLE DE PROJET DE LOI

Numéro du projet de loi: _____

Titre du projet de loi: _____

Voici les raisons pour lesquelles nous avons besoin de cette loi:

1. _____

2. _____

3. _____

Est-ce que faire cette loi va coûter de l'argent? (Par exemple, faut-il payer des gens pour faire que cette loi fonctionne, faut-il acheter quelque chose?)

Oui Non

Voici ce que nous devons faire pour faire respecter cette loi. (Par exemple, devons-nous acheter des fournitures, embaucher du personnel, construire quelque chose?)

1. _____

2. _____

3. _____

Cette loi entre en vigueur le _____

(date à laquelle vous voulez qu'elle devienne une loi)



EXEMPLE DE PÉTITION

À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE LA PROVINCE DU MANITOBA

Voici les raisons ou les motifs de la présente pétition : [ou: Le fondement de la présente pétition est le suivant:]

1. Les chiens procurent de la compagnie et de l'amour à leurs propriétaires.
2. Le concept de propriété d'un animal de compagnie a beaucoup évolué au fil des ans, les propriétaires formant un lien fort avec leurs animaux.
3. Il est prouvé que les chiens s'avèrent extrêmement thérapeutiques pour les malades et les personnes âgées.
4. Les milieux de travail qui permettent à leurs employés d'amener leurs animaux domestiques au travail ont constaté que leurs employés sont plus productifs et plus disposés à travailler plus longtemps.

Nous demandons à l'Assemblée législative du Manitoba ce qui suit :

1. la prise en considération par le premier ministre du Manitoba d'autoriser les élèves à amener leurs animaux de compagnie à l'école.

La présente pétition a été signée par (*citer les trois premiers noms*)
et de nombreux autres Manitobains.

Adresse

Corps

Demande

Nom (en caractères d'imprimerie)

Adresse

Signature



